

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 octobre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2300 000 francs destiné au remplacement du fond mobile et à la rénovation partielle de la piscine de Pâquis-Centre, parcelle N° 7142, feuille N° 64, secteur Genève-Cité.

Rapport de M. Emmanuel Deonna.

La proposition a été renvoyée en commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 27 octobre 2015. La commission s'est réunie le 9 décembre 2015 sous la présidence de M. Jean Rossiaud. Les notes de séances ont été prises par M. Nicolas Rey; qu'il soit sincèrement remercié pour la qualité de son travail.

Séance du 9 décembre 2015

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département, M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, M. Philippe Meylan, directeur à la Direction du patrimoine bâti (DPBA), M. Alexandre Vaucher, architecte responsable d'opération à la DPBA, et M. Lucas Amos, architecte EPFL-SIA et mandataire

Présentation du projet

Les auditionnés ont plaidé en faveur de l'engagement rapide du crédit nécessaire pour la rénovation de la piscine de l'école de Pâquis-Centre. L'objet en question semble dans un état de vétusté avancé, à la limite du délabrement. Il est nécessaire d'installer un fond mobile qui soit conforme aux règles fédérales en matière de sécurité, sachant que plus de 8000 enfants suivent des cours de natation dans cette piscine, qui est aussi ouverte huit heures par semaine au public. La natation est le sport le plus pratiqué hors club à Genève. Cette piscine de quartier fait face à une forte demande comme d'autres piscines de quartier ayant la même vocation. La natation est aussi le sport où l'on recense le plus de décès. Or, l'apprentissage de la natation par les jeunes enfants nécessite que ces derniers aient pied dans le bassin tout au long de leur scolarité primaire. De plus, les professeurs de gymnastique qui encadrent les cours de natation ne sont formés aux premiers secours que dans un cadre où les enfants ont pied. D'où l'importance d'installer le fond mobile adéquat.

Les éléments techniques principaux à relever sont les suivants:

- les vérins hydrauliques actuellement en fonction sont victimes de l'usure. Les fuites dans un environnement tel qu'une piscine nécessitent des changements trop fréquents de l'eau du bassin. Cet aspect est important pour comprendre le choix du sol mobile qui va être installé, qui répond à toutes les normes en vigueur et aux meilleurs standards en matière de qualité;
- le système de la firme canadienne Spiralift a été installé avec succès au Victoria Hall il y a sept ou huit ans. Dans le cas présent, il sera installé en milieu humide, ce qui s'effectue déjà ailleurs en Suisse. Ce système présente les avantages d'être uniquement mécanique et très compact, de nécessiter un entretien très facile grâce à un matériau inoxydable;
- nécessaire, l'opération de désamiantage ne s'applique cependant pas à l'ensemble de la piscine. Les analyses y relatives indispensables ont été effectuées. Le gros du travail de désamiantage concernera les parois du bassin et les conduites techniques dans lesquelles ont pu se déposer des particules d'amiante; il s'agira de les nettoyer lors de la pose du faux plafond;
- une grande attention est portée à la question du filtrage de l'eau. Avec une fréquentation atteignant les 1000 personnes par jour, il n'est pas toujours possible de maintenir le niveau de propreté de l'eau escompté en utilisant seulement des produits dits «verts». Cependant, le remplacement de l'utilisation abusive du chlore par une méthode plus élaborée basée sur les rayons UV est reconnu comme une nécessité.

Questions et remarques des commissaires

Les commissaires de la commission des travaux et des constructions ont posé des questions relatives à la fréquentation des piscines de quartier et des autres bassins ouverts au public en Ville de Genève. D'autres questions ont porté sur la taille des bassins de quartier et l'évolution de la réglementation fédérale sur la taille des bassins. Les commissaires ont demandé également des renseignements sur les projets de piscines dans d'autres communes genevoises (Carouge, Lancy, etc.).

De manière générale, les commissaires sont soucieux de favoriser un aménagement des horaires plus favorables aux usagers compte tenu de la demande croissante.

Les experts en charge du dossier prennent note de cette demande. Ils expliquent les contraintes auxquelles ils sont confrontés (budgétaires, organisationnels et de calendrier). Ils font observer que le chantier de la piscine de Pâquis-Centre démarrera après l'ouverture du bassin de la nouvelle piscine de Chandieu à l'hiver. Le bassin de Chandieu permettra de soulager un peu celui

de Varembe qui est totalement surchargé. Un autre nouveau bassin, destiné au public, est prévu aux Eaux-Vives. Pour ce qui est du bassin des Pâquis, il s'agit d'une mise à niveau pour maintenir sa capacité d'exploitation. On peut s'attendre aussi à ce qu'une partie de l'utilisation des Pâquis soit absorbée par la nouvelle piscine de Chandieu.

Au niveau de la Ville de Genève, seul le chantier des Pâquis est prévu pour l'instant. Il est envisagé de rénover la piscine des Vernets mais ce projet est compliqué par le fait qu'il implique une fermeture complète du bassin pour plusieurs mois, qui est difficile à compenser pour les usagers très fidèles de ce bassin. Pour l'instant, il n'est pas prévu d'adaptation pour les piscines de Liotard et de Contamines.

Les commissaires souhaitent aussi savoir s'il est possible de réaliser des économies d'échelle en coordonnant les rénovations des bassins de quartier. D'autres invoquent une possible participation de la Ville de Genève à des projets de construction hors du territoire municipal.

Le magistrat en charge de la culture et des sports répond que pour ce qui est des bassins scolaires, on suit une logique de rationalité évitant d'effectuer des chantiers distincts, sauf raisons impératives. Même si les questions techniques sont les mêmes, les bâtiments sont différents et les questions se posent de façon distincte, ce qui réduit les possibilités d'économies d'échelles.

S'agissant de l'effort intercommunal en matière de piscines, M. Kanaan, magistrat chargé du département de la culture et du sport, répond que 50% du public qui fréquente les installations sportives ou culturelles viennent d'autres communes genevoises. Il souligne que les communes limitrophes de la Ville de Genève disposent de moyens financiers conséquents. Il fait aussi remarquer que 300 000 000 de francs d'investissements sportifs sont d'ores et déjà prévus pour les prochaines douze à quinze années.

M. Kanaan s'engage à fournir un état des lieux mis à jour des piscines genevoises et des potentielles rénovations à effectuer dans les prochaines années. Les estimations relatives à la fréquentation des bassins et des demandes non satisfaites dans les quartiers seront également mises à la disposition des commissaires, ces informations devant permettre à la commission de disposer d'une vue d'ensemble en matière de crédits.

Discussions, prises de positions des partis et vote

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'il paraît évident de passer immédiatement au vote. Il déclare que M. Kanaan – bien qu'il ne soit pas du même parti que lui – depuis qu'il est entré en fonction en 2011, fait

du très bon travail et essaye de rattraper le retard accumulé. Il faut donc l'aider face à l'ampleur de cette tâche, en votant ce soir notamment.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe ne s'oppose pas à voter lors de la même séance. Il précise néanmoins qu'il n'y a pas d'urgence dans la mesure où il faut attendre que la piscine de Chandieu ouvre pour commencer les travaux des Pâquis.

Un commissaire socialiste déclare que son groupe est favorable au fait de voter ce soir. Elle précise toutefois qu'il faut voter également un renvoi en plénière afin de pouvoir réagir rapidement, si besoin est.

Vote sur la proposition

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-1148 qui est acceptée à l'unanimité des membres de la commission sans amendement.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 300 000 francs, destiné au remplacement du fond mobile et à la rénovation partielle de la piscine de Pâquis-Centre, parcelle N° 7142, feuille N° 64, secteur Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 300 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 48 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 13 décembre 2011 de 150 000 francs (PR-911, N° PFI 050.046.05), soit un total de 2 450 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

Annexes à consulter sur le site internet:

- présentation PowerPoint
- courrier de M. Sami Kanaan à la commission des travaux et des constructions du 16 décembre 2015, comprenant les annexes suivantes:
 - tableau récapitulant la liste des piscines municipales (état des lieux)
 - étude intermédiaire (test méthodologique) du Service de l'urbanisme de la Ville de Genève concernant la planification 2015-2030 des piscines couvertes
 - présentation du volet sportif du 11^e plan financier d'investissement (PFI) réalisée à la commission des sports du Conseil municipal
 - étude sur les charges de ville-centre sur Genève
 - étude sur les charges de ville-centre sur Genève (annexes)